

## **TYPE 37 – ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL (hors associations sanitaires, d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées).**

### **Subvention de fonctionnement dans le cadre des demandes 2025**

#### **Conditions de l'aide et périodicité**

---

L'aide départementale est annuelle et peut être accordée aux associations à caractère social (hors associations sanitaires, d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées).

Les demandes relevant de l'investissement, du champ humanitaire ainsi que des compétences de l'État ne sont pas recevables.

Seules les associations déclarées conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 peuvent formuler une demande auprès du Département.

Les actions doivent être réalisées au bénéfice des Valdoisiennes et des Valdoisiens et l'activité doit se dérouler dans le département ou au moins sur un de ses territoires.

#### **Le dispositif d'aide**

---

La subvention de fonctionnement a pour vocation d'aider les associations dans la conduite de leurs activités auprès des publics concernés.

Pour être éligible à cette aide, les associations doivent avoir au moins un an d'existence et mener des actions relatives à l'insertion sociale (accompagnement social, aide alimentaire, actions caritatives) ou bien relatives à l'action sociale en dehors de celles menées spécifiquement en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

La subvention est attribuée en fonction des critères suivants :

- budget présenté en équilibre et avec un pluri-financement des actions,
- soutien de la commune d'implantation et des autres collectivités si autres lieux d'implantation, tenue de permanences, etc.,
- concordance entre les activités développées et les statuts de l'association,
- capacité de travailler en réseau avec les services du Département (notamment le Service Social Départemental) et les partenaires locaux,
- nombre d'adhérents,
- rayonnement de l'association.

## **Pièces complémentaires au dossier de demande de subvention à fournir pour TOUTE DEMANDE**

---

- RIB IBAN au nom de l'association datant de moins de 2 mois ;
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale signée par le Président de l'association ;
- Rapport d'activités des actions menées en N-1 ;
- Projets pour l'année à venir ;
- Bilan et compte de résultat N-1 et budget prévisionnel N (téléchargeables sur le site [subenligne.valdoise.fr](http://subenligne.valdoise.fr)) ;
- Solde de trésorerie ;
- Charte de la laïcité.

## **Pièces supplémentaires à ajouter au dossier de demande de subvention pour une première demande**

---

- Récépissé de déclaration en Préfecture ;
- Avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE ;
- Statuts de l'association signés par le Président ;

## **Pièces complémentaires à ajouter au dossier de demande de subvention en cas de changement de situation**

---

- Nouveau RIB IBAN-BIC au nom de l'association datant de moins de 2 mois ;
- Récépissé de déclaration de modification statutaire à la Préfecture y compris en cas de changement des membres du bureau ;
- Nouveaux statuts ;
- Nouvel avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE.

**Pour tout renseignement concernant ce dispositif d'aide, nous vous invitons à contacter :**

**M. Olivier FAVARD par téléphone au 01.34.25.13.88 ou par mail à [olivier.favard@valdoise.fr](mailto:olivier.favard@valdoise.fr) ou M. Patrice BINARD par téléphone au 01.34.25.56.40 ou par mail à [patrice.binard@valdoise.fr](mailto:patrice.binard@valdoise.fr) à la Direction de la Vie Sociale / Service des Aides au Logement et à la Solidarité.**

**Pour toute question relative aux aspects comptables et budgétaires (versement des subventions allouées, suivi des conventions de paiement), vous pouvez joindre Mme Isabelle NGUYEN par téléphone au 01.34.25.39.01 ou par mail à [isabelle.nguyen@valdoise.fr](mailto:isabelle.nguyen@valdoise.fr),**

**Pour toute aide technique pour la saisie de votre dossier de demande de subvention sur internet, nous vous invitons à contacter le Guichet Unique des Subventions au 01.34.25.30.80 ou à l'adresse courriel [subenligne@valdoise.fr](mailto:subenligne@valdoise.fr).**